

Les fusions intercommunales

Informations aux habitants par la Commission sur les fusions intercommunales (COFI)

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Cela fait près de 10 ans que l'on parle concrètement de fusions dans notre commune.

A ce jour pourtant, aucune fiançailles n'ont abouti. Il y eut les fréquentations avec Matran entre 2000 et 2004. En 2007, avec l'initiative « Fusion 2011 », un projet de ménage à cinq fut envisagé, comprenant Villars-sur-Glâne, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Au mois de mai 2009, les Conseils Communaux de ces communes, auxquels s'est ajouté celui de Marly, ont pris le relais par une convention par laquelle ils se sont engagés dans un processus de discussion en vue d'une fusion à l'horizon 2016.

Le constat est clair : malgré le nombre d'initiatives, aucune n'a abouti à ce jour.

Fort de ce constat, le Conseil Général de notre commune s'est doté en mars 2009 d'une commission composée de huit membres issus des divers partis politiques : six conseillers généraux et deux conseillers communaux. Elle a pour mission :

- ✓ d'entreprendre une étude de faisabilité et d'esquisser des stratégies en vue d'éventuelles fusions intercommunales ;
- ✓ de prendre en compte les paramètres historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- ✓ d'étudier les synergies possibles avec les travaux de l'Agglomération ;
- ✓ **d'informer régulièrement** le Conseil Général qui la mandate, mais aussi le Conseil Communal et **les citoyens** sur l'état d'avancement de ses travaux.

Avec la reprise du dossier par les six Conseils Communaux, la mission de la COFI devra probablement être redimensionnée pour éviter d'inutiles doublons.

En coordination étroite avec les travaux de notre Exécutif, la COFI s'est mise au travail en profondeur et dans la durée en abordant les problèmes avec lucidité. Elle peut s'appuyer sur les travaux de Bernard Dafflon, professeur à l'Université de Fribourg et expert en la matière. Selon ce dernier, trois dimensions sont à prendre en compte en matière de fusion :

- ✓ Définir un projet de société dynamique qui évite la perte d'identité ou d'appartenance à la communauté et qui renforce la démocratie participative.
- ✓ Étudier les dimensions « techniques », avec, entre autres : le personnel communal et son organisation, le patrimoine et les finances.
- ✓ Informer les citoyens de telle manière qu'ils puissent « accompagner » le processus de fusion et travailler avec eux des résistances au changement bien compréhensibles.

Quelques interrogations ont déjà peut-être traversé votre esprit ?

- ✓ Allons-nous vers une centralisation démesurée au point de perdre notre âme ?
- ✓ Que vont devenir nos armoiries ?
- ✓ Les services de proximité vont-ils disparaître ? Qu'en serait-il ainsi du contrôle de l'habitant, du service des écoles, du service social, ... ?
- ✓ Que deviendrait le personnel communal ? Devrions-nous craindre des licenciements ?
- ✓ Qu'en est-il du nouveau projet cantonal d'aide aux fusions ?
- ✓ Qu'en serait-il des impôts ?

A ce sujet les discussions de la COFI ont déjà mis en évidence quatre éléments importants dans un processus de fusion :

1. Nous ne savons pas encore à ce stade **l'impact réel d'une fusion sur la fiscalité**. Cela dépendra en bonne partie de l'évolution des finances des six communes jusqu'en 2016. Si d'ici là les communes déficitaires seront capables de rééquilibrer leurs comptes et de dégager des marges d'autofinancement l'impact sur la fiscalité sera limité. Un autre élément décisif sera l'importance et les modalités de l'aide cantonale pour laquelle un projet de loi est actuellement en consultation. En l'état, un seul constat comparatif peut être fait : aujourd'hui, le taux d'impôt de notre commune est bas, sa capacité de financement est très faible et sa dette est élevée.
2. Si l'on veut **évaluer les avantages**, il faut le faire à long terme dans un environnement où les données dont nous disposons actuellement peuvent beaucoup changer. Entre les 120'000 habitants de Berne et Lausanne, le Grand Fribourg pourrait devenir un pôle de 60'000 habitants attractif du point de vue économique, de l'emploi et de la formation. Notre poids politique face au canton en serait renforcé. Une grande commune fusionnée constituerait au surplus la base pour une meilleure politique d'aménagement du territoire et de préservation de la qualité de vie de ses habitants.
3. Pour nous, fusionner ne veut pas dire absorption mais plutôt **mutualisation de ressources** qui diffèrent d'une commune à l'autre. Cela suppose de faire l'inventaire de ces ressources, des convergences et des divergences, des acquis et des lacunes. Ceci dans tous les domaines de la vie des six Communes : les autorités politiques, le personnel administratif et technique, les bâtiments et équipements administratifs, le patrimoine financier, les finances. Cela suppose également de répondre aux questions posées par cet inventaire comparatif. La COFI est de l'avis qu'une telle étude de faisabilité dépasse ses capacités et doit être entreprise sous l'égide du Comité de pilotage mis en place par les Exécutifs des six Communes concernées. Elle constate avec satisfaction qu'une première analyse financière et fiscale a déjà été faite et que des études vont être entreprises sur les questions du personnel, des écoles, des affaires sociales, des bâtiments et des équipements.
4. Pour pouvoir adhérer à un projet de fusion, il est essentiel que la population puisse exprimer un **sentiment d'appartenance** grâce à des arguments qui ne soient pas qu'économiques mais aussi historiques, culturels, sportifs et de vie sociale en général. À cet égard la COFI est de l'avis qu'une enquête devrait être conduite auprès de la population et des milieux économiques des six Communes. Ceci afin d'avoir une image documentée de leurs avis sur le processus et les perspectives possibles d'une fusion.

La COFI poursuit actuellement ses réflexions dont le contenu vous sera communiqué dans un prochain bulletin communal. Précisons que l'information produite ici est relayée et étoffée par divers documents que vous trouverez sur le site internet communal www.villars-sur-glâne.ch.

Nous restons à l'écoute de vos questions, de vos interrogations et de vos suggestions.

Pour la COFI : Giovanni Colombo, président

29 janvier 2010